

5.4.2 Les impacts visuels depuis le patrimoine protégé (au titre de la loi de 1913)

L'analyse des impacts visuels depuis le patrimoine protégé croise plusieurs données : la lecture de la carte des impacts visuels (cf. carte ZVI), l'analyse des photomontages ainsi que des relevés de terrain.

L'analyse des impacts visuels depuis les monuments historiques pour en faciliter sa lecture est dressée sous forme de tableau.

Eléments pour comprendre le tableau :

Tableau 48 : Tableau des impacts visuels depuis les Monuments Historiques protégés

N° sur carte	Département	Commune	Titre	Protection	Distance* par rapport à la ZIP	Zone de visibilité**	Photomontage réalisé***	Observations
1	16	Barbezières	Château	Inscrit 1925	2,6 km	oui	phtm N° 136 page 205	Le photomontage illustre une visibilité directe sur le projet éolien depuis l'axe perspectif du parc au niveau de la route longeant l'enceinte du parc. Les vues sont atténuées par les boisements de la Marche Boisée et s'en trouvent limitées à un rotor et à des pales d'éoliennes. Elles ne sont en revanche pas possibles depuis le château.
2	Église (Ancienne commanderie St-Martin)		Inscrit 1993	2,7 km	oui	phtm N° 137 page 204	Le photomontage témoigne de covisibilités relevées avec les silhouettes du château et de l'église de Barbezières. Les intervisibilités sont atténuées par la densité du maillage arboré ne laissant apparaître que les rotors d'éoliennes.	
3	16	Bayers	Château	Inscrit 1989 2003 2004	19,5 km	oui		Édifice enchâssé dans un environnement bâti, éloigné.
4	16	Bessé	Dolmen	Classé 1930	9,4 km	oui		Les vues et covisibilités s'avèrent impossibles en raison de l'environnement arboré du dolmen.
5	16	Bonneville	Église Saint-Clément	Inscrit 1996	8,2 km	oui	phtm N° 101 page 198	Le photomontage réalisé aux abords de l'église illustre l'absence d'intervisibilité avec le projet de la Couture, en raison de la distance associée à l'environnement végétal s'interposant en avant-plan.
6	16	Cellettes	Ancien four à chaux d'Echoisy	Inscrit 1994	14,5 km	oui		Monument éloigné aux vues bloquées par les nombreux éléments du paysage quotidien s'interposant en avant-plan
7			Château de Cellettes	Inscrit 2004	13,2 km	non		Monuments éloignés aux vues bloquées par le relief du coteau du Vanadeau.
8	16	Courcôme	Chapelle St-Antoine	Inscrit 1979	13,3 km	oui		Chapelle enchâssée dans un environnement urbain bloquant les vues.
9			Dolmens de Magnez	Classé 1930	11,2 km	oui		Inserés dans un boisement isolant les vues vers le grand paysage.
10			Église Notre-Dame	Classé 1881	13,7 km	oui	phtm N° 117 page 181 (cf.5.4.1 - Impacts visuels depuis les axes de communication)	Le photomontage illustre d'une covisibilité relevée avec la silhouette de l'église Notre-Dame. Covisibilité atténuée par la distance mais possible en raison de l'ouverture du paysage de la plaine de Niort. Le parc éolien de St-Fraigne s'inscrit déjà en covisibilité avec l'église sans porter préjudice à la qualité de l'édifice.
11	16	Empuré	Église Saint-Maixent	Classé 1914	11,9 km	oui	phtm N° 121 page 196	Le photomontage illustre de visibilités avec le projet éolien apparaissant au-dessus de la ligne d'horizon, en arrière-plan du parc éolien de St-Fraigne, sans pour autant que cela ne soit préjudiciable au monument protégé tant la distance est suffisamment importante pour ne pas engendrer un rapport d'échelles disgracieux.

Distance *	La distance indiquée correspond à la distance mesurée entre le monument protégé et la zone d'implantation potentielle.
Zone de visibilité **	Le patrimoine protégé est situé dans une zone de non visibilité (zone en blanc de la ZVI). Il ne dispose pas par conséquent de visibilité sur le parc éolien projeté - Le patrimoine protégé est situé dans une zone de visibilité (zone orange de la ZVI).
Photomontage réalisé***	Les photomontages ont été réalisés depuis les monuments éloignés majeurs accessibles au public et disposant d'une certaine reconnaissance touristique et depuis les monuments historiques proches.
	Monument historique inscrit
	Monument historique classé
	Interaction visuelle (ou visibilité ou covisibilité) avérée avec le monument
	Distance inférieure à 4 km

12	16	Fontenille	Deux dolmens dits La Grosse Perotte et la Petite Perotte	Classé 1900	13 km	oui	pthm N° 130 page 195	Le photomontage illustre l'absence de visibilité en raison du relief collinaire et de l'éloignement du projet.
13			Tumulus	Inscrit 1991	15 km	oui		Boisement autour du Tumulus isolant les vues.
14	16	Génac	Église Saint-Pierre-des Martyrs	Classé 1980	13,2 km	non		Vues bloquées par le relief.
15	16	La Magdeleine	Église Sainte Magdeleine	Classé 1974	15 km	oui		Monument éloigné aux vues bloquées par les éléments du paysage quotidien.
16	16	La-Forêt-de-Tessé	Logis	Inscrit 1991	16,5 km	non		Vues bloquées par le relief.
17	16	Ligné	Croix hosannière	Inscrit 1973	10,4 km	non		Vues abritées par le relief.
18	16	Longré	Logis de Cherconnay	Inscrit 1991	5 km	oui	pthm N° 06 page 203	Plusieurs facteurs concourent à rendre impossibles les interactions visuelles avec le logis - la prégnance arborée de la Marche Boisée et le relief.
19	16	Luxé	Dolmen de la Folatière	Classé 1957	14 km	non		Patrimoine du néolithique inséré dans des boisements, aux vues bloquées vers le grand paysage.
20			Dolmen de la Maison de la Vieille	Inscrit 1998	12,8 km	oui		
21			Dolmen dans le tumulus dit La Motte-de-la-Garge	Classé 1889	12,8 km	oui		
22			Tumulus de la Folatière	Classé 1957	13,9 km	non		
23	16	Marcillac-Lanville	Ancien prieuré de Lanville	Classé 1942 Classé 1942 Inscrit 1991	7 km	non	pthm N° 102 page 199	Une covisibilité s'avère possible depuis quelques mètres linéaires de route dominant le coteau Sud surplombant le village, sans qu'il n'y ait d'effet de surplomb perturbant, ni d'effet de concurrence visuelle - la distance est suffisamment importante. Absence de visibilité directe en raison du relief du coteau Nord s'interposant en avant-plan.
24	16	Mons	Église	Inscrit 2005	4,9 km	oui	pthm N° 105 page 202 pthm N° 104 page 201	Le photomontage N° 105 illustre une visibilité directe sur le projet éolien depuis les abords de l'église cependant atténuée par la trame arborée et limitée à des pales d'éoliennes. Le photomontage N° 104 réalisé au niveau d'une route communale illustre l'absence d'intervisibilité avec le projet en raison du relief collinaire s'interposant en avant-plan.
25	16	Paizay-Naudouin-Embourie	Château Savielle	Inscrit 1941	11,3 km	oui		Le château est situé dans un écrin boisé limitant les vues vers le paysage alentour.
26			Église Saint-Génis d'Embourie	Inscrit 1987	12,3 km	non		Monuments éloignés aux vues bloquées par le relief et par la densité végétale autour d'Embourie.
27			Substructions gallo-romaines	Classé 1983	12,4 km	non		
28	16	Raix	Église Saint-Barthélémy	Classé 1913	13 km	oui		Église enchâssée dans un environnement bâti.
29	16	Rouillac	Église Saint-Pierre	Classé 1910	15,3 km	non		Les vues et covisibilités s'avèrent impossibles en raison de la distance et du relief.
30	16	Saint-Cybardeaux	Théâtre gallo-romain dit des Bouchauds	Classé 1881	14,2 km	oui		Monuments exempts de vues et de covisibilités vers le projet éolien projeté en raison de la distance et de la densité arborée autour des édifices.
31			Sanctuaire des Bouchauds	Classé 1992	14,2 km	oui		
32	16	Saint-Fraigne	Église paroissiale Saint-Fraigne	Inscrit 1997 Classé 1999	2,7 km	oui	pthm N° 115 page 206	Le photomontage témoigne de covisibilités possibles cependant limités au visu de quelques rotors. En visibilité directe, les éoliennes du projet de La Couture sont masquées par le cadre bâti et végétal formant un écrin opaque.
33	16	Theil-Rabier	Église Sainte-Radegonde	Inscrit 1986	13,2 km	oui		Éloignée, dans un environnement urbain.

34	16	Tusson	Abbaye des Dames	Inscrit 1952	7,4 km	oui		Édifice situé sur une parcelle enherbée, bordée d'arbres limitant les vues vers le grand paysage.
35			Tumulus dit le Gros Dognon	Inscrit 1960	8,4 km	oui		Éléments du néolithique toujours insérés dans des îlots de boisements ponctuant le plateau. Les vues et covisibilités ne sont pas des enjeux.
36			Tumulus dit de la Justice	Inscrit 1960	8,4 km	oui		
37			Tumulus dit de Vieux Breuil	Inscrit 1962	8,4 km	oui		
38			Maison du 15e siècle, dite Logis de Marguerite de ?	Inscrit 1994	7,2 km	oui		
39			Tumulus dit le Petit Dognon	Inscrit 2012	8,4 km	oui		Vues bloquées par les boisements enveloppant le tumulus.
40	16	Vervant	Nécropole de la Boixe	Inscrit 1991	15,4 km	oui		Édifices situés à distance éloignée du projet. Enchâssés dans un bois.
41			Dolmen dit de la Boixe	Classé 1889 Classé 1971	15,5 km	oui		
42	16	Villefagnan	Logis de la Tour	Inscrit 1951	12,2 km	oui		Absences d'interactions visuelles avec les monuments protégés de Villefagnan. Les vues sont bloquées par l'environnement bâti dense de la commune.
43			Temple protestant de Villefagnan	Inscrit 1998	12,2 km	oui		
44	16	Villognon	Église	Classé 1903	11,2 km	oui		Édifice séparé du projet éolien par la distance et par les nombreux filtres végétaux bloquant les vues.
45	16	Vouharte	Église Notre-Dame	Inscrit 2003	13,2 km	non		Vues abritées par le relief de la vallée de la Charente.
46	16	Xambes	Église Notre-Dame	Inscrit 1969	14,2 km	non		Vues bloquées par le relief et la trame bâtie.
47	17	Beauvais-sur-Martha	Église Notre-Dame de l'Assomption	Classé 1910	10,7 km	oui		Édifice situé sur un coteau dominant le paysage, exempt pourtant de vues et de covisibilités vers le projet éolien projeté en raison de la distance et de la trame bâtie et boisée faisant obstacle.
48			Mairie	Inscrit 2009	10,8 km	oui		Vues limitées par la trame bâtie.
49	17	Bresdon	Église Saint-Alban	Inscrit 1948	9,2 km	oui	phtm N°09 page 197	Le photomontage réalisé aux abords de l'église illustre l'absence de visibilité avec l'édifice protégé en raison du relief abritant les vues.
50	17	Contrée	Église Saint-Mesme	Classé 1913	20,1 km	non		Église séparée du projet par une grande distance, aux vues abritées par le relief.
51	17	Cressé	Église de la Transfiguration	Classé 1913	12,6 km	oui		Distance importante et nombreux filtres végétaux bloquant les vues et les covisibilités.
52	17	Fontaine-Chalendrai	Église Notre-Dame	Inscrit 1925	10,5 km	oui		Église insérée dans un tissu urbain isolant les vues vers le grand paysage.
53	17	Gilbourne	Croix romane	Inscrit 1949	19,4 km	oui		Croix isolée, séparée du projet éolien par une grande distance.
54	17	Gourvillette	Église Saint-Martial	Inscrit 1949	13 km	oui		Édifice au milieu d'un tissu urbain abritant les vues
55	17	Haimps	Église Saint-Symphorien	Classé 1983	16,5 km	oui		Édifice situé à distance éloignée du projet. Enchâssé dans un environnement urbain et protégé par un relief collinaire.
56	17	Les Eduts	Ancienne église Saint-Révérend	Inscrit 1973	14,4 km	oui		Monument éloigné, aux vues bloquées par les nombreux boisements composant le paysage de la Marche Boisée.
57	17	Massac	Église	Inscrit 1931	13,9 km	non		idem
58	17	Néré	Église	Inscrit 1925	14,9 km	non		Vues abritées par le relief de la vallée de la Nie et la mosaïque de boisements de l'entité paysagère de la Marche Boisée.
59	17	Neuvicq-le-Château	Ancien château	Classé 1912	15,3 km	non		Les vues et covisibilités s'avèrent impossibles en raison de la distance et du relief.
60			Église Saint-Laurent	Inscrit 1948	15,5 km	non		

61	17	Romazières	Église de l'Assomption	Inscrit 1935	11,7 km	oui		Édifice séparé du projet éolien par une grande distance et de nombreux filtres végétaux bloquant les vues.
62	17	Saint-Ouen-le-Thène	Église Saint-Alban	Inscrit 1931	10,7 km	oui		Édifice enchâssé dans un environnement végétal dense, dans la vallée du Briou.
63	17	Seigné	Église Notre-Dame-de-l'Assomption	Classé 1969	14,8 km	non		Vues cloisonnées au relief du coteau
64	17	Villiers-Couture	Église Saint-Hilaire	Inscrit 1969	9,5 km	oui		Édifice de faible taille, au milieu d'un tissu urbain abritant les vues.
65	79	Bouin	Église	Inscrit 1926	16 km	oui		Église enchâssée dans un environnement bâti, éloignée du projet éolien.
66	79	Chef-Boutonne	Château de Javarzay	Classé 1862	19 km	non		Édifices situés à distance éloignée du projet. Enchâssés dans l'environnement végétal dense attendant à la vallée de la Boutonne. Protégés par un relief collinaire.
67			Église Saint-Chartier de Javarzay	Classé 1840	18,9 km	non		
68	79	Ploussay	Château de Jouhé	Classé 1999	17,2 km	non		Vues abritées par le relief.
69	79		Église Saint-Martin	Inscrit 1991	15,5 km	oui		Édifice enchâssé dans un environnement bâti, éloigné.

■ CONCLUSIONS DE L'ANALYSE DES IMPACTS VISUELS AVEC LES MONUMENTS HISTORIQUES PROTÉGÉS

En guise de conclusion, les monuments protégés au titre de la loi de 1913, recensés sont principalement insérés dans une trame bâtie ou dans un environnement végétal. Ils sont généralement abrités par l'environnement urbain et végétal les enveloppant aussi l'impact visuel est nul.

Sur l'ensemble des 69 édifices protégés monuments historiques, on dénombre 3 cas de visibilité relevées :

- depuis le parc du château de Barbezières;
- depuis l'église de Mons;
- et depuis l'église d'Empuré.

La visibilité depuis la route longeant l'enceinte du parc du château de Barbezières est atténuée par la trame arborée autour de l'édifice, ce qui fait que le visu porte sur un rotor et des pales s'inscrivant latéralement dans l'axe perspectif. En revanche la visibilité du projet n'est pas possible depuis le château même.

La visibilité du projet éolien depuis l'église protégée de Mons, est atténuée par les boisements bocagers ne laissant paraître que les pales des éoliennes.

Pour l'église d'Empuré, les éoliennes apparaîtront au lointain, dans la profondeur des horizons agricoles ouverts de la plaine de Niort, avec une inscription en arrière-plan du parc éolien de St-Fraigne.

On dénombre également 5 cas de covisibilités :

- Avec l'église de St-Fraigne;
- le château et l'église de Barbezières;
- l'ancien prieuré de Lanville de Marcillac-Lanville;
- et l'église de Courcôme.

Pour ce qui concerne les covisibilités relevées avec les monuments précités, elles sont évidentes sans être pour autant inacceptables. Les éoliennes placées en retrait, sur les terres agricoles de la vallée de la Couture sont à une distance suffisante pour ne pas engendrer de rapports d'échelles disgracieux.

5.4.3 Les impacts visuels depuis les sites protégés (au titre de la loi de 1930)

L'analyse des impacts visuels depuis les sites protégés croise plusieurs données : la lecture de la carte des impacts visuels (cf. carte ZVI), l'analyse des photomontages ainsi que des relevés de terrain. Elle est dressée sous forme de tableau pour en faciliter sa lecture.

Distance *	La distance indiquée correspond à la distance mesurée entre le monument protégé et la zone d'implantation potentielle.
Zone de visibilité **	Le patrimoine protégé est situé dans une zone de non visibilité (zone en blanc de la ZVI). Il ne dispose pas par conséquent de visibilité sur le parc éolien projeté - Le patrimoine protégé est situé dans une zone de visibilité (zone orange de la ZVI).
Photomontage réalisé***	Les photomontages ont été réalisés depuis les monuments éloignés majeurs accessibles au public et disposant d'une certaine reconnaissance touristique et depuis les monuments historiques proches.
	Monument historique inscrit
	Monument historique classé
	Interaction visuelle (ou visibilité ou covisibilité) avérée avec le monument
	Distance inférieure à 4 km

Tableau 49 : Tableau des impacts visuels depuis les Sites protégés

N° sur carte	Département	Commune	Titre	Protection	Distance* par rapport à la ZIP	Zone de visibilité**	Photomontage réalisé***	Observations
A	16	Ambérac / la Chapelle	Moulin de Bissac	Inscrit 1942	10,6 km			Le relief des coteaux de la Charente et la densité arborée interdisent les vues vers le projet éolien.
B	16	Mansle	Îles de Mansle	Classé 1944	16,9 km			Les vues et covisibilités s'avèrent impossibles en raison du relief encaissé de la vallée de la Charente et de la prégnance d'étendues boisées.
C	16	Tusson	Bourg de Tusson	Inscrit 1979	7 km		phtm N°116 page 200	Le photomontage N°116 réalisé à partir du plateau situé en surplomb du village de Tusson, atteste de covisibilités avec la silhouette du clocher marquant le bourg de Tusson.

■ CONCLUSIONS DE L'ANALYSE DES IMPACTS VISUELS AVEC LES SITES PROTEGES

En ce qui concerne les sites protégés au titre de la loi de 1930, les sites du Moulin de Bissac et des Îles de Mansle sont enchâssés dans la vallée de la Charente. Ils ne disposent pas par conséquent d'interactions visuelles avec le projet éolien compte tenu du relief et du couvert arboré.

Pour le site du bourg de Tusson, des covisibilités sont relevées sans qu'il n'y ait de rapport d'échelles disproportionné, les éoliennes étant placées avec suffisamment de recul.

5.4.4 Les impacts visuels depuis les ZPPAUP /AVAP

La seule ZPPAUP dans l'aire d'étude éloignée est située sur la commune de Neuvicq-le-Château. Compte tenu de la distance éloignée de plus de 15,3 km corroborée au relief et à l'environnement boisé autour du village de Neuvicq-le-Château, les interactions visuelles ne sont guères possibles.

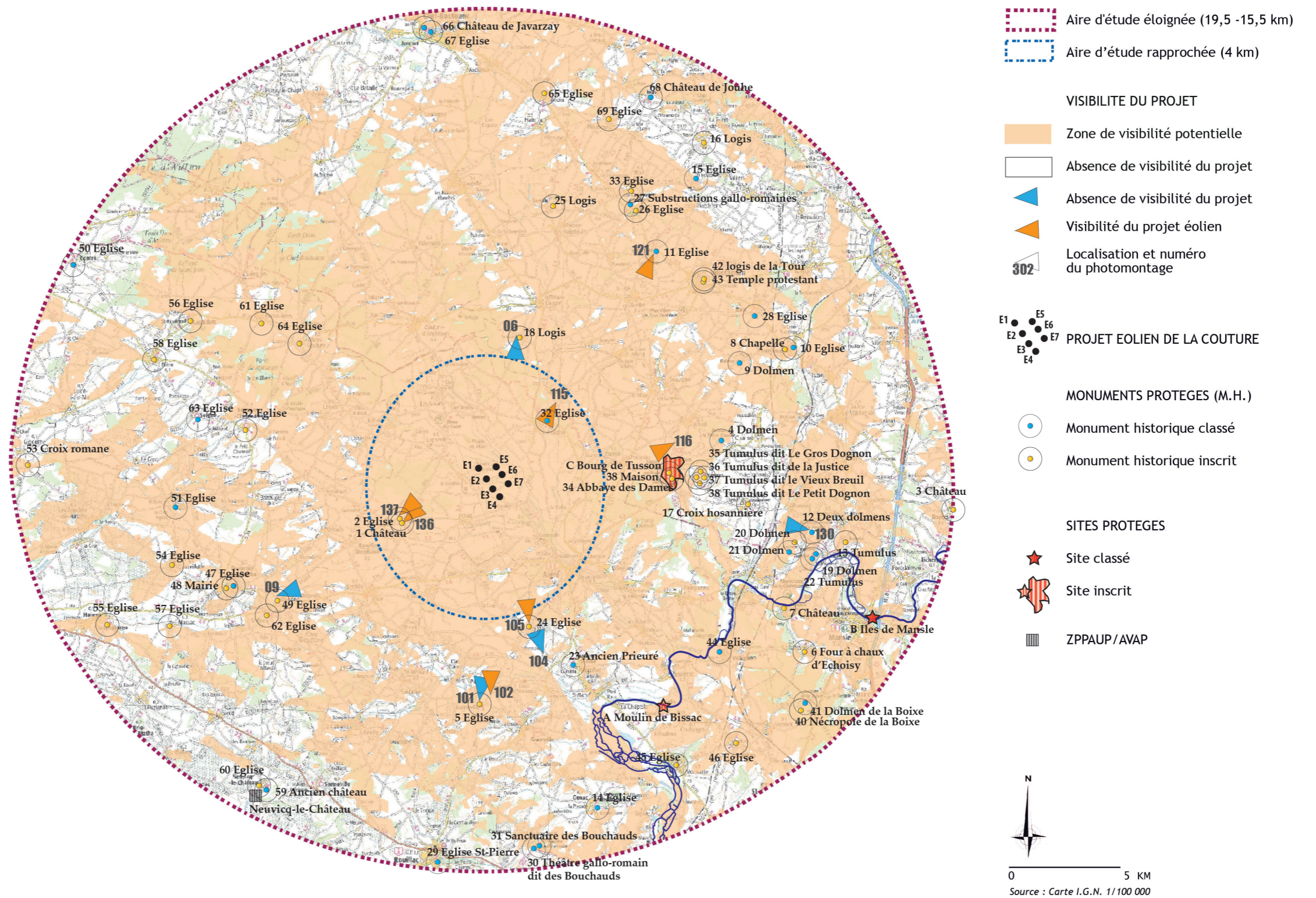
Présentation des vues à partir du patrimoine protégé dans un rayon de 19,5 km.

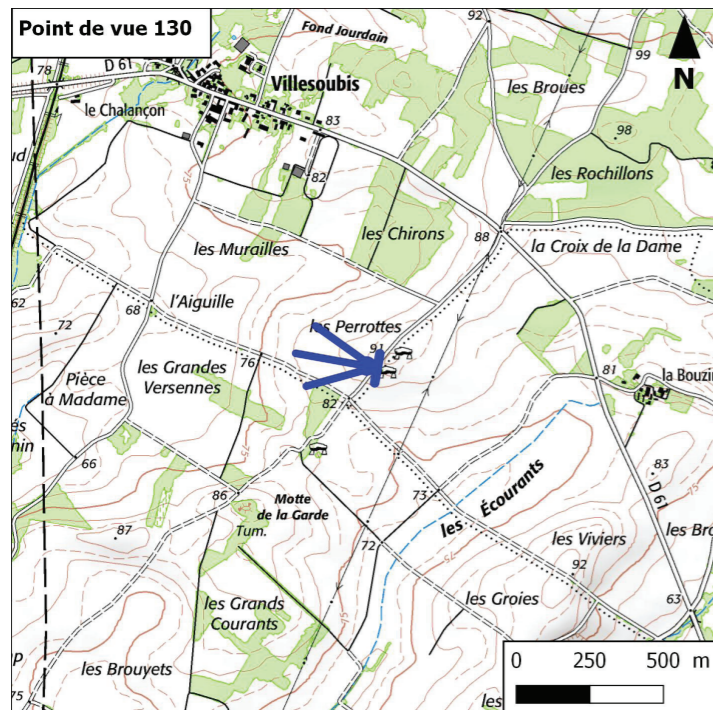
La présente carte reprend la visibilité théorique du projet (Z.V.I.) et localise les différents photomontages réalisés.

Une lecture directe permet de repérer :
 Depuis le patrimoine protégé
 - L'absence de visibilité ou de co-visibilité (en bleu),
 ou au contraire la présence de visibilité ou de co-visibilité (en orange).

N.B. Les photomontages sont classés par ordre de distance du plus éloigné au plus proche.

Carte 71 : Carte de visibilité du projet et de localisation des photomontages à partir du patrimoine protégé culturel ou naturel



**PHOTOMONTAGE N° 130**

Coordonnées Lambert II étendu
X 429799
Y 2103717

Date et heure de la prise de vue
le 07/09/2016 - 9h58

Distance avec l'éolienne
la plus proche : 13 394 m

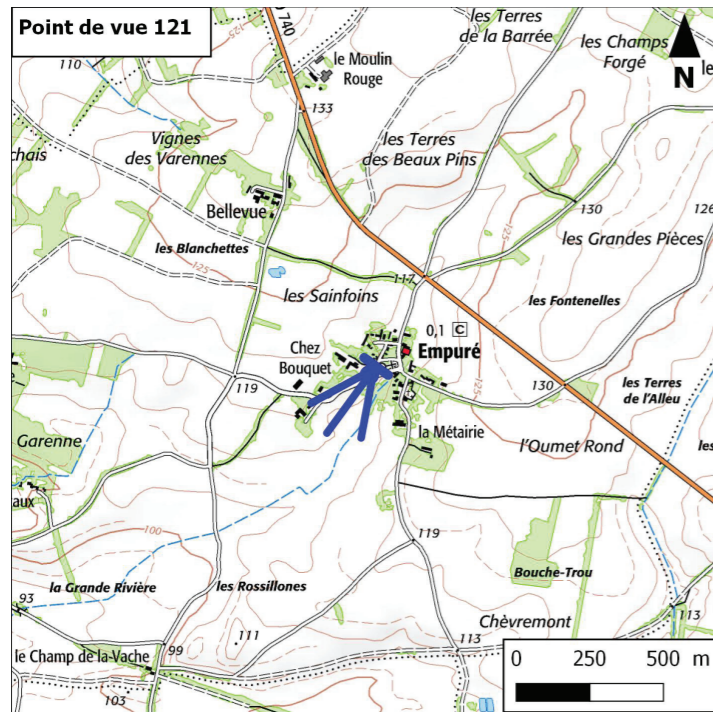
Visibilité du projet :
Non - 0/7 éoliennes

Visibilité depuis les dolmens de la Grosse Perotte et de la Petite Perotte / M.H.

Choix du point de vue : Point de vue étudiant l'impact visuel du projet avec les deux dolmens classés de Fontenille.

Observations : Point de vue illustrant l'absence de visibilité du projet éolien. Deux facteurs concourent à masquer les vues du projet éolien : l'éloignement du projet et le relief souple du plateau du Ruffecois s'interposant en avant-plan.

Filaire + Panorama**60°**



PHOTOMONTAGE N° 121

Visibilité depuis l'église d'Empuré/ M.H.

Coordonnées Lambert II étendu
X.423086
Y 2116123

Date et heure de la prise de vue
le 06/09/2016 - 17h44

Distance avec l'éolienne
la plus proche : 11 829 m

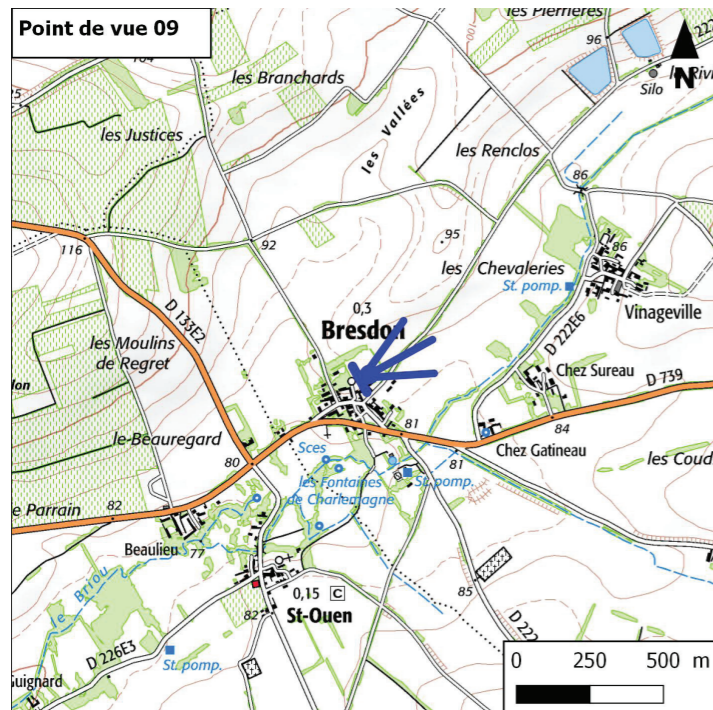
Visibilité du projet :
Oui - 6/7 éoliennes

Choix du point de vue : Point de vue réalisé aux abords de l'église St-Maxent d'Empuré, classée M.H. Ce point de vue étudie l'impact visuel du projet avec l'édifice protégé.

Observations : Point de vue illustrant la visibilité du projet éolien. L'impact visuel est cumulé avec le parc éolien de St-Fraigne, positionné en avant-plan. Noter que la position frontale du point de vue rend possible le phénomène de chevauchement des deux lignes d'éoliennes avec des effets de superpositions d'éoliennes.



E7E4 E6E3 E5E2

**PHOTOMONTAGE N° 09**

Coordonnées Lambert II étendu
X 406243
Y 2100515

Date et heure de la prise de vue
le 12/04/2016 - 13h08

Distance avec l'éolienne
la plus proche : 10 885 m

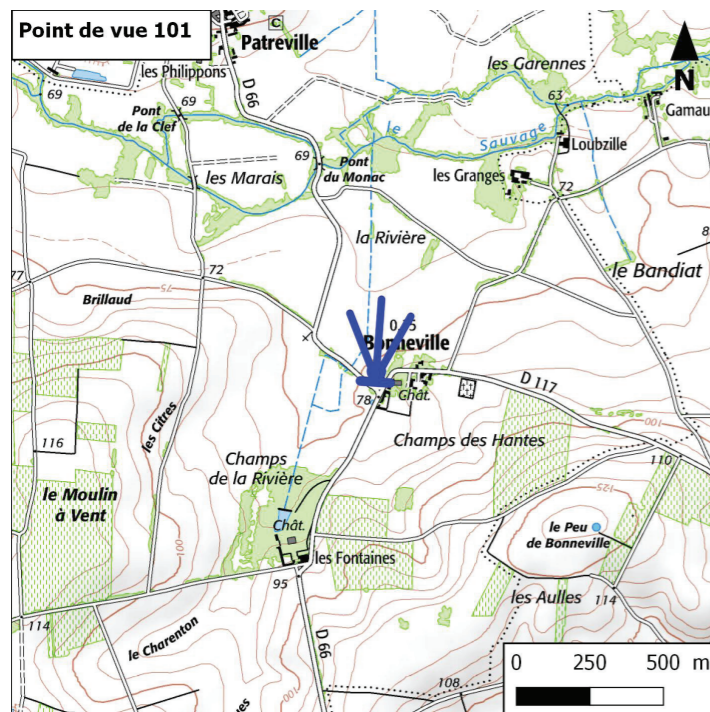
Visibilité du projet :
Non - 0/7 éoliennes

Visibilité depuis l'église de Besdon / M.H.

Choix du point de vue : Évaluation des visibilités depuis les abords de l'église St-Alban de Besdon, bénéficiant d'une inscription au titre des monuments historiques.

Observations : Deux facteurs concourent à masquer les vues du projet éolien : l'éloignement du projet et le modelé de relief.





PHOTOMONTAGE N° 101

Visibilité depuis l'église de Bonneville / M.H.

Coordonnées Lambert II étendu
X 419647
Y 2171336
Date et heure de la prise de vue
le 06/09/2016 - 11h49

Distance avec l'éolienne
la plus proche : 9 484 m

Visibilité du projet :
Non - 0/7 éoliennes

Choix du point de vue : Étude de l'impact visuel depuis les abords de l'église St-Clémin de Bonneville, patrimoine bâti inscrit MH.

Observations : Deux facteurs concourent à masquer les vues du projet éolien, la trame bocagère de la plaine haute d'Angoumois et la distance.

